

The Henner logo consists of a solid blue square with the word "Henner" in white, sans-serif font to its right. The background of the entire page is a photograph of a man in a suit and tie, smiling and talking on a mobile phone. He is looking out of a car window at a city skyline at night, with illuminated buildings and a body of water in the foreground.

Henner™

Garanties 2017

EXPAT UNO

L'Assurance au 1^{er} euro des Français expatriés

HENNER EN QUELQUES MOTS



Le Groupe Henner est un groupe international et leader dans la conception et la gestion de solutions d'assurance santé pour les particuliers, les professionnels en situation de mobilité : expatriés salariés ou indépendants, jeunes actifs, seniors...

Le Groupe et ses 1 500 collaborateurs ont pour mission d'accompagner au quotidien tous les expatriés dans le monde entier en termes de couvertures santé, prévoyance, assistance médicale/rapatriement, responsabilité civile et retraite.

CHIFFRES CLÉS



1 500 000
assurés



95 %
d'assurés satisfaits



24h/24
et 7j/7



750
gestionnaires
à votre service



10 000
entreprises clientes



166
pays représentés
dans nos réseaux de soins

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

01 | Choisissez votre formule

Toutes nos formules vous donnent accès à la même qualité de prestations, et au même réseau de professionnels de santé dans le monde entier. La différence se trouve dans le niveau de couverture que vous souhaitez pour vous et vos proches et les options que vous choisirez pour renforcer votre assurance.

	1	2	3	4
Hospitalisation	●	●	●	●
Médecine ambulatoire		●	●	●
Maternité			●	●
Dentaire			●	●
Optique			●	●
Prothèses et appareillages			●	●

Dans quelle partie du monde ?



Dans la zone de couverture qui correspond à votre pays de résidence (il est possible d'opter pour une zone supérieure).



En France lors de retours de moins de 90 jours consécutifs.



En dehors de la zone de couverture en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs.

Les pays du monde sont répartis dans 3 zones selon le niveau des coûts de santé :

Zone C

Pays dont les coûts de santé sont très élevés : Bahamas, Brésil, Chine, Hong-Kong et Japon + zones A et B.

Zone B

Pays dont les coûts de santé sont intermédiaires : Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Biélorussie, Bosnie, Canada, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni, Irlande, Israël, Italie, Liban, Monaco, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Qatar, Russie, Singapour et Suisse + zone A.

Zone A

Pays dont les coûts de santé sont raisonnables : Monde entier à l'exclusion des Etats-Unis et des pays relevant des zones B et C.

DES QUESTIONS SUR LE PAYS D'EXPATRIATION ?

Bénéficiez gratuitement de l'assistance World Zen « Avant de partir » :

- ▶ Conseils médicaux par téléphone & services d'informations concernant les vaccinations,
- ▶ Renseignements sur les formalités administratives concernant les pays dans lesquels vous devez vous rendre.

02 | Nous vous prenons en charge dès le 1^{er} euro



Garanties sans limite d'âge



Toutes vos consultations
spécialistes sont prises en charge
jusqu'à 170 €



Vos bilans de santé sont pris en
charge jusqu'à 600 €



Vos dépenses Optique
et Dentaires sont
remboursées à 100%
dès la formule 3
(jusqu'à 600 €)



Les implants dentaires
sont pris en charge à
partir de la formule 3
(jusqu'à 2500 €)



La maternité est incluse
dans votre couverture à
partir de la formule 3



Un forfait consultation
bien-être est inclus à
partir de la formule 3
(ostéopathe, chiropracteur,
homéopathe, tabacologue,
acupuncteur et diététicien)

03 | Votre situation change ?

Vous êtes libre de passer d'une formule à une autre.
Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner !

04 | Pour être encore mieux protégé?

Vous avez la possibilité de renforcer votre couverture.

3 options au choix



Assistance
rapatriement



Responsabilité
civile privée



Prévoyance
*invalidité, décès, décès accidentel,
arrêt de travail et rente éducation*

LES GARANTIES & OPTIONS

	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
PLAFONDS ANNUELS PAR PERSONNE ET ANNÉE D'ADHÉSION	200 000 €	350 000 €	500 000 €	1 000 000 €
Prise en charge directe auprès de l'hôpital ou de la clinique	Délivrée pour les hospitalisations de plus de 24h			
Frais de séjour, forfait journalier	100 % des frais réels			
Honoraires des praticiens (médecin, chirurgien, anesthésiste)				
Actes médicaux et chirurgicaux				
Examens, analyses, médicaments				
Ambulance terrestre				
Hospitalisation de jour				
Traitement Sida, cancer (chimiothérapie et radiothérapie), dialyse				
Hospitalisation psychiatrique (limitée à 30 jours/vie du contrat)				
Greffe d'organe (hors acquisition, frais du donneur et transport)				
Chambre privée ou semi-privée standard				
Pendant les 12 premiers mois du contrat :	200 € / jour	300 € / jour	400 € / jour	500 € / jour
A partir du 13 ^e mois :	300 € / jour	400 € / jour	500 € / jour	600 € / jour
Lit d'accompagnant enfant de moins de 16 ans (max 10 jours/an)	-	50 € / jour	50 € / jour	50 € / jour
Consultations - visites généralistes	-	70 € / acte	120 € / acte	140 € / acte
Consultations - visites spécialistes	-	90 € / acte	140 € / acte	170 € / acte
Auxiliaires médicaux (kinésithérapeute/physiothérapeute, infirmier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue) max 30 actes/an	-	90 € / acte	140 € / acte	170 € / acte
Pharmacie	100 % des frais réels			
Analyses - Laboratoire				
Imagerie - Radiologie - Echographie				
Actes techniques médicaux				
Bilan de santé (tous les 3 ans)				
Forfait consultation bien-être : ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, tabacologue, acupuncteur, diététicien	-	500 € par an dans la limite de 140 € / acte	1 000 € par an dans la limite de 170 € / acte	
Report forfait bien-être non utilisé si aucune consommation en année d'adhésion N-1	-	-	50%	50%
Forfait maternité (dès le 11 ^e mois d'adhésion) dont suivi de grossesse (consultations, laboratoire, radiologie, préparation) et accouchement	-	-	Zones A et B = 5 000 € Zone C = 8 000 €	Zones A et B = 8 000 € Zone C = 11 000 €
Si accouchement par césarienne médicalement justifiée	Prise en charge des frais chirurgicaux à 100 % des frais réels			
Forfait global dentaire par an incluant : ▶ Consultations ▶ Chirurgie et soins dentaires - Parodontologie ▶ Prothèses - Implants dentaires ▶ Orthodontie enfant (traitement débuté avant l'âge de 16 ans et limité à 3 ans)	-	-	1 000 €	2 500 €
Report forfait dentaire non utilisé si aucune consommation en année d'adhésion N-1	-	-	50%	50%
Forfait global optique par an incluant : ▶ Consultations ▶ Verres correcteurs et monture ▶ Lentilles y compris jetables ▶ Opération au laser (myopie, hypermétropie, astigmatie)	-	-	300 €	600 €
Report forfait optique non utilisé si aucune consommation en année d'adhésion N-1	-	-	50%	50%
Forfait global prothèses et appareillage par an incluant :			1 500 €	3 000 €
Appareillage suite à hospitalisation couverte	-	-	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Appareillage - Orthopédie - Prothèses auditives			300 € / prothèse	600 € / prothèse
Capitaux décès, indemnités journalières et rente éducation	En option			
Assistance rapatriement sanitaire	En option			
Responsabilité civile vie privée	En option			



(1)



(1)



(1)



(1)

La souscription au présent régime n'exonère pas l'assuré à l'affiliation aux régimes éventuels obligatoires du pays dans lequel ils sont expatriés.

(1) Une demande d'entente préalable doit être effectuée pour l'hospitalisation, les actes en série à partir de 5 actes, la maternité et les prothèses médicales et dentaires.

6 Remboursements au 1^{er} euro dans la limite des frais réellement engagés sous déduction de l'éventuelle intervention d'un régime de base ou d'une autre assurance.

Les forfaits en euros s'entendent par bénéficiaire et par année d'adhésion (12 mois qui suivent la date d'adhésion) à l'exception de la maternité dont le plafond est applicable par grossesse. Se référer aux Conditions Générales pour prendre connaissance des conditions détaillées d'application du contrat, des délais d'attente et des exclusions.

OPTION ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE

Henner vous propose également d'ajouter l'Option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez Garantie Assistance avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- ▶ Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- ▶ D'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

NATURE DES GARANTIES	LIMITE DES GARANTIES
<p>Assistance en cas de maladie ou d'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapatriement sanitaire en France ou transport médical d'urgence vers un hôpital adapté et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence ▶ Titre de transport pour un proche resté dans le pays d'expatriation ou titre de transport et frais de séjour pour un proche au départ de France en cas d'hospitalisation à l'étranger > 7 jours ou rapatriement des membres de la famille en cas d'impossibilité de retour dans le pays d'expatriation après 90 jours ou titre de transport pour l'accompagnateur des enfants mineurs vers la France 	Frais de séjours 80 €/nuits/7 nuits
Présence au chevet d'un enfant hospitalisé > 48h en France	Titre de transport
Garde des enfants de moins de 16 ans au domicile en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs ou en cas de décès de l'Adhérent dans le pays d'expatriation	max. 300 €
<p>Assistance en cas de décès</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapatriement du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France Frais de cercueil et frais annexes ▶ Ou accompagnement du défunt : Titre de transport et frais de séjour pour un proche en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives ▶ Titre de transport en cas de décès accidentel d'un membre de la famille en France (parents ou enfants) 	max. 800 €
Frais de secours suite à un accident de ski sur piste balisée	max. 1 534 €/ bénéficiaire 6 000 € / événement
<p>Assistance juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Honoraires d'avocat ▶ Avance d'une caution 	max. 1 900 € max. 15 000 €
<p>Assistance administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou d'un titre de transport ▶ Avance de fonds en cas de perte ou de vols des moyens de paiement 	max. 800 €
Assistance psychologique par téléphone	
Assistance sécurité, pratique, juridique ou fiscale par téléphone	

COTISATIONS TRIMESTRIELLES MONDE ENTIER	
Célibataire	Couple ou Famille
45,00 €	78,00 €

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE (VIE PRIVÉE)

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

NATURE DES GARANTIES	LIMITE DES GARANTIES
Tous Dommages confondus :	7 800 000 € par sinistre
▶ Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	780 000 € par sinistre
▶ Défense	20 000 € par sinistre
Franchise : l'Adhérent conservera à sa charge une franchise de 300 € sur tout dommage autre que corporel	

COTISATIONS TRIMESTRIELLES PAR FAMILLE	
Option 1	Option 2
30 € Monde entier hors USA/Canada	45 € Monde entier

OPTION DECES ACCIDENTEL ET INFIRMIITE PERMANENTE ACCIDENTELLE

Quel que soit votre âge et votre activité, cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital, à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-contre en cas de décès accidentel ou d'infirmité permanente accidentelle.

Capital	Cotisations Trimestrielles
60 000 €	21,00 €
90 000 €	31,50 €
130 000 €	45,60 €
160 000 €	56,10 €
180 000 €	63,00 €

OPTION DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (TOUTES CAUSES)

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous (invalidité absolue et définitive constatée avant l'âge de 60 ans).

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31- 40 ans	41- 50 ans	51- 60 ans	61 - 65 ans
15 000 €	8,70 €	14,10 €	22,80 €	50,70 €	106,20 €
35 000 €	20,40 €	32,70 €	53,70 €	118,50 €	248,10 €
65 000 €	37,80 €	60,60 €	99,30 €	219,90 €	460,80 €
95 000 €	55,20 €	88,80 €	145,50 €	321,60 €	673,20 €
125 000 €	72,90 €	116,70 €	191,10 €	423,00 €	885,90 €
155 000 €	90,30 €	144,90 €	237,00 €	524,70 €	1 098,60 €
310 000 €*	180,60 €	289,80 €	474,00 €	1 049,40 €	2 197,20 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 155 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

OPTION RENTE ÉDUCATION

(OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS – INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE)

Cette garantie vous permet en cas de décès, de prévoir le versement d'une rente annuelle aux enfants à charge survivants et poursuivant des études, en fonction de leurs âge (3 options possibles) :

RENTES ANNUELLES

AGE	Option 1	Option 2	Option 3
Jusqu'à l'âge de 11 ans inclus	1 500 €	2 500 €	3 500 €
De 12 ans à 17 ans inclus	2 500 €	3 500 €	4 500 €
De 18 ans à 26 ans inclus	3 500 €	4 500 €	5 500 €
Cotisations trimestrielles	24,30 €	38,70 €	55,80 €

OPTION ARRÊT DE TRAVAIL

(OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS - INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE)

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (au choix 30 ou 60 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations cesse au 65^e anniversaire de l'assuré en cas d'incapacité temporaire de travail, au 60^e anniversaire de l'assuré en cas d'invalidité permanente.

COTISATIONS TRIMESTRIELLES EN EUROS

Montants des Indemnités Journalières	Jusqu'à 30 ans		31- 40 ans		41- 50 ans		51- 60 ans		61- 65 ans	
	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *
15 €	27,60	21,60	38,40	30,60	58,20	46,20	76,50	60,90	87,00	69,30
30 €	55,20	43,80	77,40	61,20	116,70	92,70	154,20	122,40	175,20	139,20
45 €	82,80	65,40	115,80	91,80	174,90	138,90	230,70	183,00	262,20	208,50
60 €	110,40	87,30	154,80	122,70	233,70	185,70	308,10	244,50	350,10	278,40
75 €	138,00	109,20	193,20	153,00	291,60	231,90	384,90	305,40	437,10	347,70
90 €	165,30	130,80	231,60	183,60	349,80	278,10	461,40	366,00	524,10	417,00
105 €	193,20	152,70	270,60	214,20	408,60	324,60	538,80	427,50	612,30	486,90
120 €	220,50	174,60	309,00	244,80	466,50	370,80	615,60	488,40	699,30	556,20
135 €	248,40	196,50	348,00	275,70	525,30	417,60	693,00	549,90	787,20	626,10
150 €	275,70	218,10	386,40	306,00	583,20	463,50	769,80	610,50	874,20	695,40
300 €**	551,40	436,20	772,80	612,00	1 166,40	927,00	1 539,60	1 221,00	1 748,40	1 390,80

Une carence de 3 mois est appliquée pour les accidents de travail d'origine non accidentelle à compter de la date d'adhésion.

* Franchise

** Pour toute demande d'indemnité Journalière supérieure à 150 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

VOS OUTILS

Découvrez les services Henner

- ▶ Simple et pratique, Expat Uno est une couverture au 1^{er} euro
- ▶ Pas d'avance en cas d'hospitalisation, l'établissement hospitalier facture directement Henner
- ▶ Demande de remboursement en ligne jusqu'à 500 € (e-claiming)
- ▶ Délai de remboursement en 72h
- ▶ Votre service client est choisi en fonction de votre fuseau horaire
- ▶ Réseau médical Henner (conseille mais non obligatoire)
- ▶ Équipes disponibles 24/24 7/7

Suivez vos remboursements

L'ESPACE ASSURÉ



Restez connecté grâce au site www.henner.com

Votre espace sécurisé vous permet de :

- ▶ Transmettez vos demandes de remboursement inférieures à 500 € via l'e-claiming,
- ▶ Téléchargez de nombreux documents : formulaire de demande de remboursement, demande d'entente préalable, guide du bénéficiaire...,
- ▶ Consultez vos décomptes de remboursements et suivez le détail de vos consommations médicales,
- ▶ Consultez vos factures et réglez vos cotisations par carte bancaire,
- ▶ Modifiez vos coordonnées bancaires, postales et email,

L'APPLICATION MOBILE HENNER



Toutes les informations relatives à votre contrat d'assurance santé Henner réunies au même endroit : votre application Henner

Utilisez votre contrat santé en toute simplicité :

- ▶ Suivez vos remboursements
- ▶ E-claiming: faites votre demande de remboursement en envoyant une simple photo prise avec votre téléphone
- ▶ Contactez facilement votre service client avec la messagerie de votre application
- ▶ Votre carte d'assuré dématérialisée accessible sur votre application
- ▶ Géolocalisez vos prestataires de santé grâce au réseau médical Henner

VOTRE CONTRAT

Reportez-vous aux Conditions Générales

À QUI CONVIENT CE CONTRAT ?

Ce contrat est destiné à :

- ▶ Une personne de nationalité française résidant à l'étranger et âgée de moins de 70 ans à l'adhésion.
- ▶ Les membres de sa famille lorsque l'extension des garanties frais de santé a été demandée, moyennant un ajustement des cotisations :



Le conjoint, le concubin notoire (attestation sur l'honneur de vie commune),



Les enfants de l'adhérent, s'ils vivent dans le même foyer, âgés de moins de 20 ans,

Les enfants de l'adhérent, s'ils vivent dans le même foyer, âgés de 20 à 28 ans inclus, poursuivant des études secondaires ou supérieures. Dans ce cas, un certificat de scolarité est exigé chaque année.

À PARTIR DE QUAND ?

L'adhésion prend effet à la date mentionnée sur le bulletin d'adhésion et au plus tôt, le lendemain du jour de la réception du dossier complet sous réserve de l'accord du médecin conseil.

À compter de la date d'adhésion, d'adjonction, d'augmentation du niveau de garantie ou du changement de zone vers une zone supérieure, les frais peuvent être soumis à un délai d'attente dont la durée s'élève à :



pour les frais liés au suivi de la grossesse et à l'accouchement



pour les frais ambulatoires courants et l'hospitalisation



pour les actes dentaires, l'optique et les prothèses médicales

Les délais d'attente de 3 et 6 mois peuvent être supprimés sous certaines conditions :

- ▶ Si vous justifiez d'une couverture équivalente au présent contrat en joignant une attestation d'assurance datée de moins d'un mois
- ▶ En cas d'accident ou de maladie inopinée survenu postérieurement à votre date d'adhésion
- ▶ En cas d'inscription d'un nouveau-né à sa date de naissance, si la demande est réalisée dans les 90 jours qui suivent sa naissance

JUSQU'À QUAND ?

L'adhésion est souscrite pour une durée de 12 mois minimum.

Elle est reconduite tacitement chaque année à sa date anniversaire pour 12 mois jusqu'à ce qu'une demande de résiliation soit effectuée par l'assuré.

Deux mois de préavis sont nécessaires sauf en cas de retour définitif en France.



VOTRE CONTACT



Henner, SAS de courtage et de gestion d'assurance - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Entreprise certifiée ISO 9001 par le bureau Veritas - Certification - Siège social : 14 boulevard du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com
Réclamations : Service qualité, service.qualite@henner.fr



XN Services Financiers (Canada) Inc. - 600, Boul. De Maisonneuve O, Bureau 2310, Montréal (Québec) Canada H3A 3J2



réinventons / notre métier

AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S PARIS - Entreprise régie par le code des Assurances - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex



Garantie
Assistance

Garantie Assistance - Société Anonyme au capital - de 1 850 000 € 312 517 493 RCS NANTERRE - Siège social : 108, Bureaux de la Colline, 92210 SAINT-CLOUD - Entreprise régie par le Code des Assurances

EXPAT UNO est une offre santé structurée par formules.

Cette offre a été conçue par Henner qui en assure également la distribution et la gestion. Elle est mutualisée dans le cadre de contrats de groupe souscrits par La GMC (La Garantie Médicale et Chirurgicale), association Loi 1901 appartenant à Henner, auprès des assureurs indiqués ci-dessus.